

# Association pour le maintien d'une agriculture paysanne « LA GOUTTE D'EAU » ADHESION 202

Partie à lire et à conserver par l'adhérent

### Les objectifs de notre association :

- -monter un partenariat entre des producteurs et des consommateurs basé sur la livraison régulière de produits définis moyennant un abonnement payable d'avance.
- -favoriser une agriculture durable, socialement équitable et écologiquement saine.
- -regrouper des consommateurs désirant se nourrir de produits frais, de bonne qualité et ayant du goût.

La cotisation annuelle de janvier à décembre sert à couvrir les frais de photocopies, d'envoi de courrier et de téléphone, des assemblées générales, de relation avec les producteurs, etc.

En adhérant, vous êtes informé(e) que cette association fonctionne sur le mode **du partage des tâches et du bénévolat**. **Contribuez** par votre présence, votre confiance et **votre participation** à poursuivre cette action de maintien et de développement de l'agriculture paysanne.

D'avance merci!

Toute personne adhérant à l'association s'engage à prendre connaissance

- **DES CHARTES des AMAP** et de l'agriculture paysanne
- DU REGLEMENT INTERIEUR\* de l'association
  - · Visibles sur le site
- Et A LES RESPECTER

Je soussigné(e):	
membre du CA de l'Association de « LA GOUTTE D'EAU » dé	n pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne éclare avoir reçu
de Mr Mme	
la somme de 10€ *□ Payé en : □ chèque	5€* □ du 1/09 au 15/11 □ Espèces
Fait à Loire Authion, le	Signature
	*1€ est reversé à l'InterAmap du Maine et Loire

**Sites Web:** http://amap-goutte-eau.fr **courriel:** amapdelagouttedeau@laposte.net

# ADHESION du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 202

	0
ı	

Je soussigné(e):		AMAP de la Goutte d'1
Adresse:		AMAP de la Goutte d'I
Téléphone fixe :	Portable :	
Email : (écriture lisible)		

Je m'engage à participer comme « permanent » aux distributions (à la demande des producteurs).

## Je m'engage à prendre connaissance :

Partie à remplir lisiblement

- **DES CHARTES des AMAP** et de l'agriculture paysanne,
- DU REGLEMENT INTERIEUR de l'association
- Et à LES RESPECTER

Le montant de la cotisation annuelle est de **10 euros**. Il couvre l'année suivante à partir du 15 novembre. (chèque à l'ordre de AMAP DE LA GOUTTE D'EAU).

Pour les nouveaux adhérents du 1<sup>er</sup> septembre au 15 novembre -cotisation de 5€.

Payé □par Chèque Bancaire □en espèces

Fait à

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »:

M	erci de préciser les contrats souscrits
	contrats souscrits
	Légumes
	Pain
	Œufs
	Rillettes terrine Poule
	Fromage brebis
	Pommes et jus
	Farine "
	Miel
	Fruits corse
	Volailles
	Merguez
	Porc
	Rillettes Porc, pâtés
	Viande bovine
	Poissons
	Fromage chèvre
	Agneau
	Galettes crêpes
	Huiles
	Lentilles
	Tisanes
	Châtaignes

Comment avez-vous connu l'AMAP de la Goutte d'Eau?

### Document à remettre accompagné du règlement :

- lors de la distribution à Daniel Cesbron ou Bernadette Faligant
- ou à adresser à Bernadette Faligant 21 lotissement les Moulins- Brain sur l'Authion 49800 Loire Authion

le: